

Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) 2018-2021

Une nouvelle dynamique pour la commission neuchâteloise en matière d'intégration

Les 23 membres qui composeront la CICM dès le 1^{er} janvier 2018 ont été nommés par le Conseil d'Etat. Ce dernier a souhaité donner une nouvelle dynamique à la plus ancienne commission cantonale d'intégration de Suisse en réduisant notamment le nombre de ses membres et en faisant participer largement les collectivités migrantes à la désignation des personnes qui les représenteront. Roland Debély, ancien conseiller d'Etat continue son mandat à la présidence de la CICM tandis que l'avocate Brigitte Lembwadio Kanyama l'intègre pour en assurer la vice-présidence.

Après 26 ans d'activité, le Conseil d'Etat a souhaité donner une nouvelle dynamique à la plus ancienne commission d'intégration d'un canton suisse, la CICM, née en 1991. Il a notamment décidé de réduire le nombre de membres (41 à 23) tout en maintenant une large représentativité des collectivités migrantes (10 personnes et autant de suppléant-e-s) qui auront pour tâche non seulement de participer aux réflexions de la commission, mais aussi de relayer les informations au sein de la population. La nomination des personnes qui représenteront la diversité neuchâteloise a permis de tester un exercice démocratique inédit, puisque les propositions soumises au Conseil d'Etat ont été faites par un jury tiré au sort.

Une large consultation

Le processus qui a mené à la désignation des membres de la CICM s'est déroulé sur plusieurs mois. Après une consultation d'expert-e-s et de ses membres, la CICM, soutenue par le service de la cohésion multiculturelle (COSM), a organisé une large consultation, au sein des plateformes d'associations qui se réunissent régulièrement et auprès d'un ensemble d'associations et d'individus (plus de 700 invitations envoyées). Une cinquantaine de personnes ont ainsi participé aux trois soirées de discussions en septembre sur le rôle des représentant-e-s des collectivités, leur profil et le mode de désignation. C'est lors de la dernière soirée qu'il a été proposé que des personnes tirées au sort parmi les participant-e-s à la consultation désignent les représentant-e-s des collectivités, choisis parmi la trentaine de candidatures (individuelles et collective) reçues par le COSM. Le jury composé de neuf personnes elles-mêmes issues de la migration s'est ensuite réuni et a proposé au Conseil d'Etat une liste de personnes répondant à des critères divers, en premier lieu la motivation, puis des aspects de diversité afin d'assurer

un équilibre dans la représentation (origine, genre, âge, lieu de résidence, profession, etc.).

Perspectives et enjeux

La CICM dans sa nouvelle composition, qui comprend toujours des représentant-e-s des communes, des partenaires sociaux et des expert-e-s, va accompagner le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de la politique interculturelle du canton pour les 4 prochaines années. Si l'encouragement de l'intégration se fait en grande partie via le programme cantonal d'intégration (PIC) qui fixe les objectifs pour les 4 prochaines années, l'intégration est réalisée par l'ensemble de la société et la CICM peut déterminer d'autres objectifs en fonction des besoins relevés par ses membres et inciter les acteurs de la société civile à s'engager pour soutenir le travail réalisé aux 3 niveaux politiques et administratifs.

La CICM 2018-2021, qui se réunira pour la première fois dans sa nouvelle composition début 2018, se penchera notamment sur les questions liées à l'insertion socio-professionnelle des jeunes issu-e-s de la migration. Ceux-ci, qu'ils soient récemment arrivés ou de seconde génération, font face à des problématiques particulières, en particulier liées au manque de réseau ou à la discrimination. Elle s'intéressera aussi aux aspects liés aux questions de genre et migration ainsi qu'à d'autres thématiques et problématiques qui seront amenées par ses membres, dont beaucoup sont nouveaux.

Pour de plus amples renseignements:

Jean-Nat Karakash, conseiller d'État, chef du DEAS, tél. 032 889 48 00.

Roland Debély, président de la CICM, tél. 079 243 76 94.

Brigitte Lembwadio Kanyama, vice-présidente de la CICM, tél. 032 913 51 15.

Céline Maye, déléguée aux étrangères et aux étrangers et cheffe du service de la cohésion multiculturelle, tél. 032 889 74 42/079 844 05 57.

Neuchâtel, le 6 décembre 2017

Annexe :

- Présentation de la CICM et liste des membres (et suppléant-e-s) de la CICM 2018-2021